

République Française
Département
Nièvre

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Donzy
séance du 23/01/2018

L'an 2018 et le 23 janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul Maire.

Étaient présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, HENRI Aurélie, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, SALVARANI Marie-Noëlle, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BAILLAIS Serge, BARJOT Jean-Maurice, BLANCHARD Roger, KLEINPETER Jean-Pierre, MATHIEU Benoit, PHILY Alain, RICARD Patrice.

Etaient excusés et ont transmis un pouvoir : HENNO Inès, BELAUD Dominique.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 17

Votants : 19

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du dernier conseil municipal pour approbation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

réf : 2018-001 : Désignation des délégués au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

La Commune vient d'être informée de la nécessité de procéder rapidement à la désignation des délégués au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

En effet, par arrêté en date du 28 décembre 2017, Monsieur le Préfet de la Nièvre a prononcé la fusion des SIAEP des Girarmes, du Mazou, de Donzy-Perroy, de Surgy -Pousseaux et de la région de Varzy.

Depuis le 1er janvier 2018, le SIAEP de la Bourgogne Nivernaise exerce les missions de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre des anciens syndicats. Les mêmes agents poursuivent leurs missions habituelles, dans les mêmes conditions de travail. Chaque commune membre des anciens syndicats demeure représentée dans les mêmes conditions au sein du nouveau syndicat, soit par deux délégués titulaires.

En application de l'article L. 5212-27 du code général des collectivités territoriales, à la suite d'une fusion de syndicats, le conseil municipal de chaque commune membre d'un syndicat doit désigner, des délégués au sein du nouveau comité syndical. **Précisément, chaque commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués**

suppléants pour la représenter au sein du SIAEP de la Bourgogne nivernaise. Les délégués suppléants seront amenés à représenter les titulaires lors de leurs absences.

Le mandat des délégués siégeant dans les anciens SIAEP expirant le vendredi 26 janvier 2018, et afin d'assurer la continuité du service, il est demandé de réunir le conseil municipal pour désigner les délégués, et permettre ainsi une installation rapide du nouveau comité syndical. Ce dernier se réunira le 27 janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'adresse postale est celle de la mairie, et que le SIAEP dépend de la trésorerie de Cosne cours sur Loire pour la facturation. Les usagers ne sont plus mensualisés pour l'instant : deux paiements ont lieu par an, avec un appel à facturation provisoire en mai.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature et propose la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants.

Il rappelle les délégués sortants :

- Les deux titulaires : Monsieur le Maire et Monsieur Dominique Belaud,
- Les deux suppléants : Monsieur Jean-Marie Barjot et Madame Monique Tasserie.

A défaut de désignation par le conseil municipal de ses délégués, le Maire et le premier adjoint siègeront lors de la première réunion du comité syndical.

Les élus du Conseil Municipal votent à l'unanimité la désignation des délégués sortants comme représentants au nouveau SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

Concernant la question des travaux non finis par La Saur, un point de situation sera réalisé entre le SIAEP et La Saur pour une refacturation et reprise des travaux à solder.

réf : 2018-002 : Changement du serveur informatique.

Le serveur informatique de la commune a besoin d'être renouvelé. En effet, après plus de 4 ans de fonctionnement, la technologie et les capacités ont évolué.

Cette partie indispensable au parc informatique permet d'assurer la sauvegarde des données et un fonctionnement optimal des ordinateurs. Aujourd'hui, le serveur n'est plus en capacité d'assurer cette fonction.

Un devis a été transmis par Copié Fax en charge de la gestion du parc informatique. Une étude a également été proposée par le SIEEEN.

Le devis de Copié Fax représente 7 480 € HT, le SIEEEN un coût de 13 000 €. Le devis de Copié Fax est retenu et sera payé en location financière sur 16 trimestres afin de répartir les dépenses sur les 4 années à venir.

Madame Aurélie Henri pose la question du changement automatique du serveur à la fin de sa location et Madame Geneviève Fremion du coût de la maintenance compris dans le devis.

Monsieur le Maire précise que le renouvellement ne sera pas automatique et que la commune dispose d'une prestation spécifique pour la maintenance sur l'ensemble du parc informatique.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le renouvellement du serveur.

Les élus du Conseil Municipal votent à l'unanimité le renouvellement du serveur.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un courrier a été adressé à l'AMF concernant les prestations proposées par Segilog, qui dispose du monopole sur le territoire et qui n'apporte pas toujours pleinement satisfaction.

réf : 2018-003 : Demande de subvention - Travaux dans la salle du 1er étage à l'école primaire.

Monsieur le Maire indique que les effectifs de septembre 2018 annoncent une baisse de 9 élèves, risquant de faire perdre le demi-poste accordé précédemment. Cela pourrait impacter les travaux envisagés, une classe se libérant en cas de retrait du demi-poste.

L'école primaire de Donzy accueille une centaine d'élèves chaque année. Avec l'enseignement de matières scolaires obligatoires, l'équipe d'enseignants travaille à l'ouverture des élèves sur le monde qui les entoure, à aborder certaines thématiques de manières transversales en liant l'apport théorique à des pratiques manuelles, artistiques et culturelles.

Au niveau national, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Françoise Nyssen, ministre de la Culture, se sont rendus lundi 11 décembre au collège Gustave Flaubert à Paris pour présenter le plan choral. Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité et a fixé un objectif : 100 % des enfants dans la transmission artistique et culturelle définie par la fréquentation des œuvres, la pratique artistique, et l'acquisition de connaissances dans le champ des arts et de la culture.

Les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture proposent un plan ambitieux pour développer les chorales sur le temps scolaire.

À l'école primaire

- Revitaliser le développement des chartes chorales départementales
- Développer largement les partenariats entre écoles et structures culturelles locales
- Augmenter le nombre d'heures de musiciens intervenants
- Proposer une plateforme de repérage et mise en relation des établissements scolaires et structures culturelles pour faciliter les partenariats.

Soucieux de favoriser l'émergence de nouvelles activités artistiques et de favoriser l'ouverture sur l'extérieur, la réhabilitation de la salle située au 1ere étage de l'école primaire pourrait répondre aux besoins. Cette salle à vocation culturelle et musicale permettra de proposer un espace nécessaire aux pratiques artistiques scolaires mais également de pouvoir élargir son utilisation à la pratique musicale, comme le prévoit l'Education Nationale.

Le cout de cette réhabilitation est estimé à 24 515.40 €.

Madame Aurélie Henri pose la question de l'ajout de matériel. Monsieur le Maire précise que cela n'est pas envisagé, le cout présenté ne concernant que la réhabilitation de la salle du 1^{er} étage.

Monsieur le Maire propose que ce projet puisse solliciter une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35% soit 8 580,39 €.

Les élus du Conseil Municipal votent à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR.

réf : 2018-004 : Projet d'implantation de point technique de télécommunication.

Nièvre Numérique a sollicité la commune concernant l'implantation d'un bâtiment technique (shelter) d'une superficie d'environ 15 m² en vue d'un projet de raccordement FTH (Fibre Optique à la maison).

Cette implantation doit avoir lieu sur la route de Cosne au plus près du passage de la Fibre.

Madame Aurélie Henri pose la question du visuel du bâtiment : peinture extérieure, haie... Un point de vigilance sera porté sur cette question.

Monsieur le Maire a proposé de céder la surface suffisante à prendre dans la parcelle n°197 et 198 (au-dessus du cimetière). Il sollicite du conseil municipal un accord de principe, les conditions réelles de cette cession devront faire l'objet d'une autre délibération.

Monsieur Alain Phily pose la question de la mise en fonction d'ici 3 ans. Monsieur le Maire confirme l'échéance de 2020.

Madame Marie-Hélène Thill pose la question du cout du raccordement à la fibre pour les particuliers. Monsieur le Maire précise que le cout du raccordement évolue régulièrement mais qu'il reste encore élevé à ce jour.

Les élus du Conseil Municipal votent à l'unanimité l'accord de principe sur ce projet d'implantation.

Questions diverses.

Bilan de l'exploitation forestière 2017 :

Recettes : 50 942.34 €

Couts de gestion : 17 173.80 €

Revient à la Commune : 33 768.54 €.

Monsieur Alain Phily demande si la recette pour la commune est à la hausse ou à la baisse.

Monsieur le Maire précise que cela dépend des coupes, et qu'un emprunt est en fin de remboursement.

Monsieur Patrice Ricard pose la question du remplacement du résineux par du Douglas. Monsieur Roger Blanchard précise que le Douglas est très demandé, pour sa qualité et qu'il offre un meilleur renouvellement.

Voirie

Monsieur Patrice Ricard signale des trous dans la rue notamment un dangereux. Madame Christine Roy précise que la saison n'est pas propice aux travaux sur la voirie. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de réglementation pour les périodes de pluie conséquentes contrairement à la neige avec les barrières de dégel.

FISAC

Monsieur Patrice Ricard évoque la réunion FISAC qui a lieu le 24 janvier 2018, et ses inquiétudes sur le nombre de

commerçants présents.

Monsieur le Maire indique que le Président de l'Adeb, Vice-Président de la CCLVN sera présent à cette réunion et que tous les commerçants ont été conviés.

Monsieur Patrice Ricard indique que 40 familles ont quitté la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 19 personnes en moins sur la commune. Il rappelle les nombreuses actions menées par la CCLVN, et le manque des réactions et d'engagement des commerçants.

Madame Aurélie Henri pose la question de la reprise des commerces lors des départs en retraite.

Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre en valeur le produit, l'activité pour inciter un jeune à reprendre le commerce.

Recrutement du (de la) directeur(trice) EPHAD

Madame Marie-Hélène Thill demande des nouvelles concernant le recrutement du (de la) directeur(trice). Monsieur le Maire précise que la candidature a été transmise à l'ARS, qui lui a indiqué une ouverture de poste en avril pour un recrutement en juin.

Rond-point Zone Artisanale

Monsieur le Maire rappelle que le SIEEEN gère l'éclairage public et que la mise en service de l'éclairage sur le nouveau rond-point a pris du retard, à cause notamment d'un changement de fournisseur d'électricité.

Fin de séance : 21 h